



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Baisse continue de la fréquence de circulation des trains sur le RER C

Question orale n° 121

Texte de la question

M. Charles Rodwell alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, au sujet des suppressions récurrentes de trains sur la ligne C du RER. Depuis maintenant plusieurs mois, la SNCF réduit le nombre de trains qui circulent quotidiennement sur cette ligne. Le corridor ferroviaire dont il est question dessert pourtant des gares particulièrement fréquentées. Ces décisions, prises sans concertation et qui affectent notamment les usagers des gares de Versailles Rive Gauche, de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Versailles Chantiers, ne sont pas acceptables. Dans un contexte d'afflux croissant de voyageurs, ces suppressions répétées et imprévisibles pénalisent fortement les habitants de ces communes dans leurs trajets du quotidien. Or ces territoires sont marqués par une croissance démographique continue avec des installations et constructions toujours plus nombreuses. Cette réduction de l'offre de transports en commun est également préjudiciable au regard des objectifs fixés en matière de transition écologique, qui doivent inciter à privilégier les modes de transports collectifs, notamment le train. Avec plusieurs de ses collègues parlementaires franciliens, M. le député a déjà eu l'occasion d'alerter la direction générale de la SNCF sur cette situation, en lui demandant de proposer des solutions pour rétablir la fréquence initiale des trains sur la ligne C du RER (soit un train toutes les 15 minutes). Faute de réponse satisfaisante de leur part, il l'interroge pour connaître les mesures qu'il envisage pour rétablir la fréquence initiale des trains sur la ligne C du RER, notamment s'agissant de la desserte des gares de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines, afin d'assurer le maintien d'un service public des transports adapté aux besoins quotidiens des habitants de ces communes.

Texte de la réponse

FRÉQUENCE DU RER C

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Rodwell, pour exposer sa question, n° 121, relative à la fréquence du RER C.

M. Charles Rodwell. Je souhaite vous alerter sur la dégradation continue du service sur le RER C. En effet, depuis maintenant plusieurs mois, la SNCF réduit le nombre de trains circulant quotidiennement sur cette ligne. Le corridor ferroviaire dont il est ici question dessert pourtant des gares particulièrement fréquentées, telles que celles de Versailles-Château-Rive-Gauche, de Saint-Quentin-en-Yvelines-Montigny-le-Bretonneux, ou de Versailles-Chantiers, qu'empruntent les habitants de ma circonscription.

Cette réduction du trafic, décidée sans concertation, n'est pas acceptable. Dans un contexte d'afflux croissant de voyageurs, les suppressions répétées et imprévisibles de trains pénalisent fortement dans leurs trajets quotidiens les habitants de nos communes. Au-delà de l'enfer qu'ils vivent, cette dégradation de service est antinomique avec nos objectifs en matière de transition écologique, lesquels doivent nous inciter à privilégier les transports en commun.

Ces dysfonctionnements emportent des conséquences d'autant plus complexes pour les usagers qu'ils s'accompagnent souvent d'un manque d'informations de la part des opérateurs ferroviaires. Je ne compte plus les témoignages d'habitants de ma circonscription ayant vu leur train supprimé ou retardé sans aucune information préalable.

Avec plusieurs de mes collègues franciliens, nous avons déjà alerté à plusieurs reprises la direction générale de la SNCF sur cette situation, en lui demandant de rétablir la fréquence initiale des trains du RER C, c'est-à-dire un train au moins toutes les quinze minutes. Faute de réponse satisfaisante de leur part, et surtout faute d'amélioration de la situation ces derniers mois, je souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour rétablir la fréquence initiale des trains de cette ligne, afin d'assurer le maintien d'un service public des transports adapté aux besoins quotidiens des habitants de nos communes.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

M. Christophe Béchu, *ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires*. Vous le savez parfaitement, l'organisation des transports publics en Île-de-France ne relève pas directement de l'État, mais de l'autorité organisatrice des mobilités qu'est Île-de-France Mobilités (IDFM).

Le ministre délégué chargé des transports est évidemment en contact étroit avec IDFM et suit avec attention les informations que vous relayez aujourd'hui dans cette question orale sans débat, et que vous aviez déjà fait remonter par d'autres canaux au cours de ces derniers mois, compte tenu du lien étroit que vous entretenez avec les habitants de votre circonscription.

IDFM, en dialogue avec Transilien, l'opérateur SNCF, a dû prendre des mesures pour que la qualité de service du RER C réponde aux attentes des uns et des autres. Quant à l'État, il soutient, dans le cadre du contrat de plan État-région en vigueur, les infrastructures du RER par un financement de 935 millions.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à plusieurs difficultés. Face à la pandémie de covid, IDFM avait pris la décision, en 2020 et 2021, d'adapter son niveau global d'offre de transport à la baisse de la fréquentation des voyageurs en réduisant les fréquences, ce qui s'est parfois traduit par une dégradation des conditions de transport ; mais il a été décidé il y a quelques jours – c'est une bonne nouvelle – que le service reviendra à 100 % de son offre en mars 2023. En matière de fréquences, les usagers verront donc le bout du tunnel dans les semaines qui viennent. Il ne faut toutefois pas oublier que certaines suppressions de train sur la ligne du RER C sont liées à la nécessaire réalisation de travaux de régénération, décidés en concertation par SNCF Réseau, SNCF Transilien et IDFM.

La bonne exécution du plan demande de recruter des conducteurs pour pallier leur manque. La SNCF se mobilise pour minimiser l'impact de cette pénurie sur l'offre de transport en réalisant de nombreuses actions – campagne de communication, partenariat avec Pôle emploi et avec les mairies, présentation des métiers de conducteur en milieu scolaire et séances de *job dating* – qui devraient permettre que les ambitions et les engagements pris soient tenus, pour le bénéfice des habitants et, surtout, des usagers du RER C.

Données clés

Auteur : [M. Charles Rodwell](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 121

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2023](#)

Réponse publiée le : 18 janvier 2023, page 417

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 janvier 2023](#)